

Réforme des retraites : encore plus de précarité pour les AESH !

Le Ministre de l'Éducation nationale impose une précarité inacceptable aux AESH. Les salaires sont toujours aussi bas et la grille salariale est sans cesse rattrapée par l'augmentation du SMIC. Le Ministre refuse de créer un statut de la Fonction publique avec un temps plein et un salaire complet. La formation, initiale et continue, est largement insuffisante. Pourtant les conditions de travail sont si dégradées que l'Éducation nationale peine à recruter des AESH pour accompagner les élèves.



La réforme des retraites est une nouvelle attaque contre les personnels AESH !



Cette réforme allonge la durée de cotisation à 43 ans.

Cette réforme recule l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

Cette réforme ne revient pas sur l'âge d'annulation de la décote à 67 ans.

Le but du gouvernement est simple : faire travailler plus longtemps pour des pensions plus faibles !

Le calcul de la pension est largement défavorable aux AESH puisque le nombre de trimestre qui sert à calculer le montant de la retraite est plus bas si les personnels ont travaillé à temps incomplet et parce que les AESH dépendent du régime général et non du régime des fonctionnaires.

Si vous avez travaillé 43 ans à 50%, vous pouvez partir sans décote. Par contre, dans le calcul de votre pension, seuls 86 trimestres vont compter.

Vous pourrez demander à bénéficier de l'Allocation de Solidarité pour les Personnes âgées pour toucher 961 euros par mois pour une personne seule.

En grève le 19 janvier

Les AESH dépendent du régime général (calcul de la pension sur les 25 meilleures années), alors que pour les fonctionnaires la pension est calculée sur les 6 derniers mois. C'est pourquoi, il faut gagner un statut de la Fonction publique pour les AESH !

La promesse d'une pension minimale à 1200 euros est une arnaque car elle ne va concerner que les personnels qui ont fait une carrière complète.

La majorité des personnels AESH ont des carrières incomplètes ou hachées et n'auront donc pas accès à la pension minimale de 1200 euros.

Concrètement, la réforme des retraites, ça donne quoi par mois ?

Sabrina est AESH, elle est née en 1973. Elle a travaillé comme vendeuse entre 1993 et 1999. Ensuite en 2001, elle devient auxiliaire de vie en maison de retraites jusqu'en 2008 où Sabrina devient AVS puis AESH.

Actuellement, Sabrina pourrait partir à la retraite à 62 ans en 2035 avec une décote. Avec la réforme, Sabrina ne pourra pas partir avant 64 ans en retraite, là aussi avec une décote.

La mort au travail

La retraite à l'hôpital

.....NON !



SUD éducation revendique :

- ✓ La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote.
- ✓ 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité.
- ✓ Pas de retraite ni d'indemnité chômage en dessous du SMIC porté à 1700 euros.

- ✓ L'intégration des retraites complémentaires dans le régime de base de retraites.
- ✓ Une semaine à 32 h sans perte de salaire ni flexibilité (partage du travail).
- ✓ Des embauches massives dans les services publics et les secteurs écologiques.